

CHARTRE

(extrait)

« Le gestionnaire s'engage à louer les véhicules au public répondant aux critères ci-dessous » :

- bénéficiaires du RSA
- jeunes logés ou non en FJT
- demandeurs d'emploi
- toute personne en difficulté financière.

EN CONTRE-PARTIE

Le conducteur s'engage à adopter une conduite citoyenne et responsable.

Le conducteur s'engage à utiliser le véhicule pour se rendre à son emploi et non à des fins de loisirs personnels.

Le conducteur accepte l'offre de location et s'engage à respecter les termes du contrat.



Nos partenaires



LOCATION DE VOITURE

Vous reprenez une activité, un emploi !

Vous avez besoin d'une voiture ?

Le F.J.T. de Guéret, en partenariat avec le Conseil Général 23,

vous propose une location de voiture

« 5 € / jour »

